

Cog gwen

La Dépêche du Plaisancier

Bulletin de l'Association des Plaisanciers de Port Le Goff (APPLG)
N° 9 (couleur)

Photo Annick Le François

JANVIER 2016

Le mot du Président

L'année 2015 a été une nouvelle fois, une année bien remplie pour l'APPLG.

Je voudrais en premier lieu remercier le travail effectué pendant de nombreuses années par Jean-Pierre LE GALL et Gilles LE CALVEZ et souhaiter la bienvenue à nos trois nouveaux membres: Yves QUERRE, Pierre LE MERRER et André MEUBRY.

Le projet d'aménagement du parking (mise en place des racks à annexes, chaînes pour amarrage des chariots, espace poubelles) a été réalisé en concertation avec la municipalité.

Plusieurs opérations ont été réalisées et financées intégralement par l'association:

- *la pose de 33 mètres de liston le long du quai pour faciliter l'accostage des bateaux en toute sécurité.*
- *la mise en place de 123 nouvelles olives bleutées, pour un meilleur repérage des anneaux d'ancrage sur les blocs de béton des CM.*
- *la réfection de la petite cuisine de la maison des plaisanciers de Port Le Goff (peinture, fabrication et pose de mobilier).*
- *l'achat groupé de vestes polaires marines, hiver, avec notre logo et celui de 45 gilets de sauvetage.*

Le repas annuel des plaisanciers s'est déroulé le vendredi 6 février dans la bonne humeur et avec une participation de 58 personnes.

Nous avons eu la présence appréciée de 2 jeunes Trévousiens en juillet et août, tous les matins, de 10 heures à midi, à la maison des plaisanciers de Port Le Goff: Antoine LE BRICON et Sandrine ROUL (coût financé par moitié par la municipalité et l'APPLG).

Les 2 sorties pêche à pied, du 17 juillet et du 4 août, entièrement organisées et encadrées par les membres de l'APPLG et le soutien de quelques plaisanciers, ont rencontré un énorme succès réunissant à elles deux 92 personnes.

La soirée grillade du 8 août à la salle des fêtes s'est déroulée dans une bonne ambiance avec un « DJ de renommée internationale » et une participation de 120 personnes.

L'organisation de 2 ateliers de matelotage n'a pas rencontré le succès escompté. En revanche, la formation à la VHF a connu un réel succès. Elle sera renouvelée.

Nouveauté: le 19 septembre, un concours de pêche à la seiche a été organisé avec un lot pour le bateau le plus propre. Malheureusement, seulement 11 bateaux y ont participé. L'opération s'est pourtant déroulée avec beaucoup de plaisir et dans une très bonne ambiance entre les concurrents. Je les remercie de leur participation.

L'AG s'est tenue comme à son habitude à la maison des plaisanciers de Port Le Goff, le 25 septembre. Une soixantaine de personnes était présente.

Un chèque de 390 euros a été remis à la station SNSM de Trestel en fin d'année, lors d'un pot amical.

Nos bateaux étant tous rentrés tardivement, nous n'avons démonté la principale caméra de vidéo surveillance qu'en décembre pour la mettre en maintenance. Cela nous a amenés à une réflexion pour la rentrée des bateaux en fin de saison....

Projets et manifestations pour 2016:

- °achat et mise en place d'un second tableau d'affichage.*
 - °achat groupé de chaînes, de diamètre 12 et 14.*
 - °achat de vestes, type polaires sans manches, tee-shirts, casquettes, avec logo APPLG, pieds à coulisse pour contrôle des mesures des prises.*
 - °achat et pose de listons le long du quai jusqu'à l'escalier.*
 - °finalisation des travaux prévus à réaliser par les services techniques de la municipalité.*
 - °demande de réfection de l'escalier en pente douce, pour sécuriser la descente des annexes, des piétons, des enfants, des pêcheurs à pied, et des nombreux touristes l'été.*
 - °le repas annuel aura lieu le vendredi 11 mars 2016.*
 - °une formation VHF sera de nouveau proposée.*
 - °deux sorties pêche à pied seront de nouveau programmées cet été.*
 - °la traditionnelle soirée « grillades » ouverte à tous, aura vraisemblablement lieu le 6 août.*
 - °le concours de pêche à la seiche sera reconduit en septembre.*
 - °une remise à jour administrative obligatoire de tous les bateaux sera faite (fourniture de l'assurance et identification du bateau).*
- Enfin, après un mois de décembre des plus cléments, voire ensoleillé, je remercie tous les plaisanciers, les amis, et les familles qui ont participé de près ou de loin à toutes nos manifestations. J'en profite également pour remercier à nouveau les 11 membres du conseil d'administration qui ont oeuvré toute l'année pour mener à bien nos souhaits et nos projets pour le bon fonctionnement de l'association.*

Pour terminer, je souhaite, au nom du conseil d'administration, à chacun de vous, à votre famille, et à tous ceux qui vous sont chers, une très bonne année 2016, ainsi qu'une très bonne santé.

Le Président Jean-Paul VANNIER

**Composition du conseil d'administration après
l'assemblée générale du 25 septembre 2015**

Président: Jean Paul VANNIER

Vice-président: Jean Claude OLIVIER

Secrétaire: Yvon HENRY

Secrétaire adjoint: François Louis BOTHEREL

Trésorier: Gérard PESCI

Trésorier adjoint: André MEUBRY

Commission « mouillage »:

Jean Paul VANNIER, Jean Claude OLIVIER, Serge RIVOALLAND

Commission « Travaux du port »:

Serge RIVOALLAND, Pierre LE MERRER, François Louis BOTHEREL, Yvon HENRY, André MEUBRY

Commission « relations publiques »:

Jean Paul VANNIER, Claude GUILLON, Yvon HENRY

Commission des festivités:

Jean Claude MILOCHAU, Daniel COADOU, Gérard PESCI, Jean Claude OLIVIER, Yves QUERRE

TARIFS 2016

TITULAIRES

Droit d'entrée (au-delà de 5 ans d'ancienneté) 110 €

Cotisation annuelle * 90 €

LOCATAIRES

A l'année (ancienneté sup. 5 ans) 120 €

A l'année (ancienneté inf. 5 ans) 150 €

CORPS-MORTS « DU BAS » 45 €

LOCATAIRES SAISONNIERS (location à la semaine)

1 à 4 semaines 40 €

A partir de la 5^{ème} semaine 20 €

Forfait 2 mois 220 € + 80 € par mois supplémentaire

(payable par chèque à la réservation)

COTISATION FNPPSF 14 € (adhérents FNPPSF)

NOTA: faire 2 chèques séparés un pour la cotisation et un autre de 14 € pour la FNPPSF. Les 2 chèques sont à libeller à l'ordre de l'APPLG. La cotisation FNPPSF sera reversée globalement à la Fédération

La cotisation comprend la taxe versée à l'Etat 69 € en 2015. Le reste concerne l'adhésion à l'APPLG.

Nota: Tarifs approuvés après vote à l'A.G. du 25/09/2015

Bilan financier établi le 30 décembre 2015

| | | | |
|------------------|--|--------------|----------|
| Recettes: | *Cotisations 45 titulaires | 4050 | € |
| | * Cotisations 53 locataires | 7280 | € |
| | * Cotisations 21 saisonniers | 2580 | € |
| | * Cotisations C.M. « du bas » (18) | 1260 | € |
| | * Maintien C.M. | 80 | € |
| | * Recette repas grillades | 152 | € |
| | * Vente vestes | 960 | € |
| | * Vente gilets de sauvetage (45) | 2250 | € |
| | * Pénalités cotis. retard reversées à SNSM | 40 | € |
| | * Repas fin année encaissement (58) | 1325 | € |
| | TOTAL | 20467 | € |

| | | | |
|------------------|---|-----------------|----------|
| Dépenses: | * Travaux divers Port Le Goff | 2959,44 | € |
| | (bouées, défenses quai, quincaillerie, aménagement maison des plaisanciers) | | |
| | * Frais de bureau | 209,92 | € |
| | (Tog Gwen, Tél. Internet, tél permanents matériel bureau, diverses fournitures) | | |
| | * Frais généraux | 13145,29 | € |
| | Dont: redevance CM | 8600 | € |
| | Permanents | 770,28 | € |
| | Sortie pêche à pied | 225,99 | € |
| | Assurances | 411,07 | € |
| | A.G. et réceptions diverses | 464,78 | € |
| | Repas annuel | 1800,06 | € |
| | Soirée grillade | 773,11 | € |
| | Divers | 100 | € |
| | * Achats gilets et vestes | 3524,90 | € |
| | * Don SNSM | 390 | € |
| | TOTAL | 20229,55 | € |

Soit solde positif de 237,45 €

Très important! A lire impérativement

A- Pour les membres « titulaires », la cotisation sera à régler **avant le 1^{er} Mars**. Ceci permet de faire un point précis sur les CM disponibles à attribuer aux membres « locataires ». Si un membre « titulaire » ne peut pas mettre son bateau durant la saison, il pourra cependant conserver sa qualité de membre pour une année, dans la limite des conditions stipulées dans le règlement intérieur (article 05). Il ne paiera alors que la part due à l'association pour son fonctionnement, soit 21€

B-Pour les membres « locataires », deux cas se présentent :

1- « Locataire » de plus de 5 ans d'ancienneté (à partir de 6 ans) :

Normalement il n'est pas nécessaire de renvoyer l'imprimé de demande de renouvellement, par contre, cette année nous souhaitons remettre notre fichier à jour (adresse mail, N° téléphone, carte du bateau...), ainsi que le contrat d'assurance du bateau pour la saison 2016. Dans la mesure du possible, l'emplacement du CM sera le même que pendant la saison précédente.

2- « Locataire » jusqu'à 5 ans d'ancienneté:

Nécessité de renvoyer le document joint au « Tog Gwen » **avant le 1^{er} Mars**

Pour ces 2 catégories, la commission des mouillages sera à cette date en mesure d'organiser la répartition des mouillages. Le tableau définitif pourra être finalisé dès les premiers jours d'avril et consultable dès lors à la « Maison des plaisanciers ».

Dans tous les cas, la cotisation des « locataires » devra être perçue pour **le 1^{er} Mai**. Les retardataires toutes catégories confondues (titulaires et locataires) seront redevables de 20 € supplémentaires intégralement reversés à la SNSM de Trestel.

Les règlements ou courriers devront être déposés à la « Maison des Plaisanciers ».

Rappel: Conformément à nos statuts et au règlement intérieur (article 05) chaque mouillage ne peut être affecté qu'au seul propriétaire du bateau. .

Mise à jour des fichiers:

Merci de nous signaler, conformément au règlement intérieur, toute modification survenue depuis la saison dernière.

COMMUNICATION: De façon à faciliter toute communication, nous remercions les membres de l'APPLG possédant un accès à internet de bien vouloir nous communiquer leur adresse E- mail. **Pour éviter toute erreur de transcription vous pouvez nous la transmettre à l'adresse suivante:** sur le site <http://www.applg.org/>

A tous les plaisanciers , rappel de quelques points importants



En 2015 , l'association a dû racheter un nombre important de bouées de mouillage .
De ce fait , il a été décidé pour la saison 2016 , que **chaque plaisancier serait responsable de sa bouée** , si celle-ci est perdue , volée
Chaque plaisancier devra la remplacer à l'identique pour conserver un aspect visuel et uniforme des mouillages . Des bouées seront en vente à prix coûtant .
Nous rappelons à nouveau que chaque plaisancier doit retirer sa bouée en fin de saison.

Les " locataires " de 5 années et moins d'ancienneté doivent impérativement enlever leur chaîne de mouillage . Chaque année, selon les demandes ou le type de bateau, la commission des CM réétudie l'affectation des emplacements .

Les longueurs de mouillage préconisées sont à respecter pour éviter les heurts entre bateaux.

Ces longueurs sont consultables sur le site internet <http://applg.org> onglet Association/ corps-morts et à la « Maison des plaisanciers » . Cette année, ce tableau sera diffusé avec le TOG GWEN .



Vitesse dans le port limitée à **3 nœuds** , à **5 nœuds** dans la bande des **300 m** . Soyez toujours vigilant sur les remous engendrés par votre moteur et qui peut surprendre ou déséquilibrer un autre plaisancier .

Merci également de respecter les arrêtés municipaux concernant les interdictions de baignade et de stationnement dans le port.

ACHATS GROUPES

POUR LA SAISON PROCHAINE L' APPLG VOUS PROPOSE:

UN GILET POLAIRE SANS MANCHES avec logo APPLG au prix de 15 Euros

UN TEE-SHIRT BLEU MARINE avec logo APPLG au prix de 5 Euros

UNE CASQUETTE REGLABLE AVEC VISIERE au prix de 2 Euros

UNE REGLETTE (pied à coulisse) au prix de 1 Euro

DE PLUS NOUS VOUS PROPOSONS UN PACK COMPRENANT LA POLAIRE , LE TEE-SHIRT , LA CASQUETTE ET LA REGLETTE AU PRIX DE 20 Euros

Si ces articles vous intéressent , renvoyer le bon de commande qui se trouve en page annexe dans le TOG GWEN

REPAS de l'APPLG du vendredi 11 mars 2016 19h15

Nous avons contacté le restaurant « **PENN AR FEUNTEUN** » qui, l'an dernier avait satisfait une grande majorité d'entre nous, il nous propose ce menu à 30 Euros .

L'APPLG participera à hauteur de 5 Euros . Le prix sera donc de 25 Euros par personne .



| |
|--|
| Entrée : Brochette de St Jacques, riz, petits légumes au beurre blanc. |
| Plat au choix : Filet mignon de porc et sa garniture |
| OU |
| Magret de canard au poivre vert, gratin, tomates grappe |
| Salade |
| Fromage |
| Assiette gourmande |
| Café |
| Boissons : Kir, Sauvignon, Bordeaux |

RÉSERVATION Par courrier à Gérard Pesci

Avant le 20 février 13, rue de Bel Air 22660 Trévou Tréguinec OU tél 02 96 91 62 48 / 06 11 29 10 33

OU Daniel Coadou Tél 09 50 37 82 99 / 06 52 65 79 60

SALADE DE FRUITS DE MER

A) Prendre tous les fruits de mer disponibles, mais cuits et décortiqués, et en proportions approximativement égales.

Ex : moules, crevettes, bulots, bigorneaux, bouquets, coques, palourdes, pétoncles, calamars, seiches...

Et pourquoi pas : homard, coquilles Saint-Jacques, araignées, praires, etc

B) Cuire un filet de poisson qui tient à la cuisson. Ex : julienne, cabillaud, lotte, etc.....

C) Evider un avocat en petits morceaux.

Eplucher et peler un pamplemousse. Couper en petits quartiers, que vous allez ensuite laisser égoutter à l'aide d'une passoire, puis les presser légèrement pour enlever une bonne partie du jus.

D) Mélanger le tout.

BAR EN CROUTE DE SEL AU BARBECUE

C'est un peu une cuisine de l'extrême...

Prendre un bar vidé mais non écaillé.

A l'aide d'une spatule, étendre sur le bar un maximum de moutarde, puis, un maximum de gros sel.

Retourner le bar et faire la même opération de l'autre côté.

Préparer le barbecue pour obtenir des braises très ardentes.

Mettre la grille sur la braise et déposer le bar directement sur la grille.

Compter 10 à 15 mn de chaque côté, selon la taille du bar.

Remarque : Quelques mn de plus ce n'est pas grave, quelques mn en moins ce n'est pas cuit.

Une fois le bar cuit, déposer-le dans un plat.

Avec la pointe d'un couteau, enlever la croûte noire qui s'est formée, et servir tel quel.

La chair est moelleuse et ne demande aucun assaisonnement.

Petit conseil pour âme sensible : Ne restez pas contempler votre poisson sur le feu, vous risquez de craquer et de mettre la grille plus haute.

Regardez plutôt votre montre et allez retrouver votre verre d'apéro... !

Bon appétit...